



## PROVINCE DE QUÉBEC

ST-ANDRÉ DE RESTIGOUCHE LE 6 AVRIL 2020.

### Les séances du Conseil en temps de COVID-19

N° de résolution  
ou annotation

Le conseil de la municipalité de Saint-André-de-Restigouche siège en séance ordinaire, ce 6 avril 2020 par voie Messenger.

Sont présents à cette séance par Messenger : Doris Deschênes maire, et les conseillers suivants : Roch Gohier, Élise Kelly, Lucille Raymond, Jacques André Brunet, Jean Paul Landry, Simon Deschênes-Jones. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par Messenger Blandine Parent directrice générale et secrétaire trésorière;

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communications;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie orale.

047-2020

En conséquence, il est proposé par Lucille Raymond et résolu unanimement :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par Messenger.

#### Adoption de l'ordre du jour

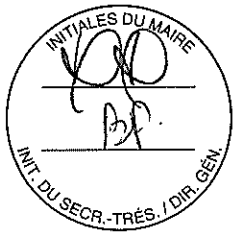
Proposé par : Élise Kelly

Appuyé à l'unanimité

Que l'ordre du jour est adopté avec le divers ouvert.

048-2020

1. Ouverture de l'assemblée par la présidente
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
4. Correspondance
5. Toutes recommandations des contribuables par écrit
6. Trésorerie
7. Présentation des comptes
8. Engagement de crédits dépenses
9. Adoption des règlements
10. Avis de motion



N° de résolution  
ou annotation

11. Affaires nouvelles
  - a) suivi de dossier
  - b) sécurité publique
  - c) loisirs
  - d) service de proximité
  - e) entraide inter municipale
  - f) appui projet route des Belvédères
  - g) Coronavirus (Covid-19)

12. Période de questions

13. Levée de l'assemblée

### Adoption du procès-verbal

Proposé par : Jacques André Brunet

Adopté à l'unanimité

Que le procès-verbal du 9 mars 2020 soit adopté.

049-2020

### Correspondance

Aucune

### Toutes recommandations des contribuables par écrit

Aucune

### Trésorerie

Que le rapport de trésorerie du 1 janvier au 31 mars 2020 a été déposé et présenté.

### Présentation des comptes

Proposé par : Jean Paul Landry

Appuyé à l'unanimité

Que la liste des comptes payés pour le mois mars 2020 au montant de 19 886.58\$ \$ soit acceptée.

050-2020

Les autres comptes du mois :	
Asso. Des gens d'affaires : 55.00	#772
Groupe Bouffard : 507.03	#773
Groupe Bouffard : 62.67	#773
Les pétroles BSL : 1 157.09	#774
Benoit Charette : 60.06	#775
Magasin Coop : 11.26	#776
Mallette SENCRL : 3 794.18	#777
MRC d'Avignon : 368.33	#778
Municipalité de St Alphonse LET.:473.75	#779
Municipalité Rist Sud-Est : 182.20	#780
Municipalité St Alexis: 374.50	#781
Papeterie Rest : 25.94	#782
Papeterie Rest: 570.24	#782
Télécommunications de l'est : 101.58	#783
Visa : 120.94	#784

Total: 7 858.47\$

Je certifie que la municipalité a les fonds nécessaires pour payer ses comptes.

0324



N° de résolution  
ou annotation

051-2020

### Engagement de crédits dépenses

Proposé par : Élise Kelly  
Appuyé à l'unanimité

Engagement de crédit de 40 000\$ pour le mois d'avril  
2020.

### Adoption des règlements

Aucun

### Avis de motion

Aucun

### A) suivi de dossier

Délégation pour protection animale

Considérant qu'un règlement provincial plus contraignant devra être mis en application dans les municipalités à compter de juin 2020 et que la municipalité devra être en mesure d'agir en cas de problème avec les chiens dangereux;

052-2020

Il est proposé par : Jacques-André Brunet  
Et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Saint-André-de-Restigouche conserve son règlement 01-94 concernant les chiens et poursuive l'enregistrement des chiens et la vente des médailles pour l'année 2020;

Que la Municipalité de Saint-André-de-Restigouche délègue son pouvoir au réseau de protection animale de la Baie-des-Chaleurs (RPABDC) en cas de plainte et/ou de problème avec les chiens dangereux.

Nouvelle directrice générale ne peut entrer en poste tel que convenu le 7 avril dû au coronavirus, reporté à une date indéterminée.

Ponceau route rang 4

Proposé par : Jean Paul Landry  
Appuyé à l'unanimité

053-2020

Que Eurovia, Roy et Duguay et copie à notre ingénieur, les avisant que le ponceau de l'entrée au 12 route rang 4 suite aux travaux de l'été passé RIRL phase 1 est défoncé que correction soit fait dans les meilleurs délais.

### B) Sécurité publique

Dangereux la neige de la toiture de la maison au 200 Principale qui tombe sur la route Principale en période de fonte de la neige.

Le 13 mars tempête de neige Madame Doris Deschênes va aviser le MTQ qu'il attend trop tard avant de fermer la route, les citoyens trouvent cela très dangereux.

Plainte des contribuables concernant la vitesse dans la municipalité, Madame Doris Deschênes s'occupe d'aviser la S.Q.



N° de résolution  
ou annotation

### **C) Loisirs**

Simon Jones informe qu'aucune activité n'a eu lieu à cause de la pandémie.

### **D) Service de proximité**

Jacques-André félicite les nouveaux administrateurs au C.A. de la Coop.

Information à prendre pour les décisions de la Coop à cause que 4 conseillers sont au conseil d'administration.

Discussion pour l'aide salariale à la Coop à revoir au mois de mai.

### **E) Entraide inter municipale**

Considérant la crise actuelle pour contrer la pandémie de la COVID-19 et les enjeux au niveau du maintien des services essentiels;

Considérant que le bon fonctionnement des infrastructures municipales tel que la voirie, les systèmes de traitement de l'eau potables et des eaux usés est essentiel pour la poursuite des activités dans la municipalité;

Considérant qu'en cas de pandémie, certains services municipaux pourraient manquer d'effectifs pour maintenir les services essentiels;

Considérant que les municipalités de la MRC d'Avignon souhaitent mettre en place un mécanisme d'entraide en cas de besoin et qu'un projet d'entente a été soumis aux membres du conseil pour l'approbation;

Pour ces motifs,  
Il est proposé par : Jean Paul Landry  
Et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Saint-André-de-Restigouche adhère au protocole d'entente d'entraide inter municipale en cas de pandémie;

Que la municipalité de Saint-André-de-Restigouche autorise la maire Madame Doris Deschênes et la directrice générale et secrétaire trésorière Blandine Parent à signer le protocole d'entente.

### **F) Appui projet route des Belvédères**

Proposé par : Roch Gohier  
Et résolu à l'unanimité

La municipalité de Saint-André-de-Restigouche accepte de verser un montant de 5000\$ au projet route des Belvédères dans le cadre du programme de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC

### **G) Coronavirus (Covid-19)**

Documents d'informations transférés aux élus, pour information concernant la municipalité.

C54-2020

055-2020



056-2020

N° de résolution  
ou annotation

Proposé par : Lucille Raymond  
Appuyé à l'unanimité

Dans le contexte actuel, la municipalité contribue pour un montant de 250\$ au Centre d'action bénévole pour aider à assurer la sécurité alimentaire de notre secteur;  
Que la MRC s'engage à bonifier la somme qui aura été octroyée par la municipalité, à la hauteur du même montant.

Des bandeaux pour les employés de la pharmacie Joey Maltais et CHLSD de Matapédia a été fait par des bénévoles de notre municipalité

### Période de questions

Aucune question ma municipalité siège à huis clos.

057-2020

Proposé par : Lucille Raymond  
Que l'assemblée est levée à 19h40.

Doris Deschênes  
Maire

Blandine Parent  
Directrice générale